

---

## PROJET EDUCATIF 2021-2023

---

### I. Avant-propos :

#### a. L'histoire de l'association « Les Quatre Saisons » :

Avant la création de l'association, la commune de Jard sur Mer avait son propre accueil de loisirs. En 1998 celui-ci a fermé ses portes, cela a entraîné une discussion avec la commune de Saint Vincent sur Jard. En 2002/2003, les communes se concertent autour de l'ouverture d'un moyen de garde via le contrat temps libre. Celui-ci se concrétise en 2005 avec la création de l'association « Les Quatre Saisons » en Juillet.

Ces 2 communes ont confié la mission d'intérêt général à l'association. Cela a permis l'ouverture d'un accueil de loisirs mais seulement sur la saison estivale. En 2006, cet accueil continue son développement avec une extension pour l'accueil des jeunes (collégiens, lycéens).

En 2008, Les communes de Jard-sur Mer et Saint-Vincent-sur-Jard ont développé une politique globale sociale pour l'enfance et la jeunesse sur leur territoire en créant un équipement de loisirs de qualité et en confiant la gestion éducative, pédagogique et financière à l'association « Les Quatre Saisons ». Cet accueil de loisirs est désormais ouvert toute l'année et pour les enfants de 3 à 17ans.

#### b. Son implantation, ses freins, ses leviers :

L'association est installée depuis 2008 à l'Espace Enfance Jeunesse situé rue des 4 saisons à St Vincent sur Jard. Cette commune se situe sur la « côte de lumière » vendéenne. Ce petit bourg est entouré de forêts, de plaines mais aussi de marais.

Afin de bien comprendre l'implantation de l'association dans les communes de Saint Vincent sur Jard et Jard sur Mer, nous allons vous présenter les principaux freins et leviers du Territoire :

FREINS	LEVIERS
<p><u>Le vieillissement</u> de la population devient une donnée très importante sur notre Territoire. En effet, nous avons entre 55 et 67% de notre population qui se situe au-dessus des 60 ans. Nous avons également sur notre Territoire un nombre de décès très fort (84 en 2019) par rapport au nombre de naissances (14 en 2019).</p>	<p>Le Territoire possède <u>un tissu associatif</u> très dense, environ 50 associations sur les 2 communes. Les associations culturelles et sportives sont très représentées. Cela nous permet d'avoir un soutien sur nos actions et de s'entraider dans la mise en valeur de chacun.</p>
<p><u>L'accessibilité</u> : celle-ci se démontre à travers le nombre de maison secondaire sur le territoire (66% du Territoire). Le coût de la vie est plus élevé et les jeunes ont du mal à s'installer et à rester sur ce Territoire.</p>	<p><u>Un Territoire riche en infrastructures mais également à travers sa faune et sa flore.</u> En effet, sur nos 2 communes, nous possédons un accès rapide aux différents environnements : marais, plage, forêt... De plus, la commune de Jard, grâce à ses associations notamment, possède de belles infrastructures comme le cinéma, le complexe sportif, le boulodrome, le port...</p>

<p><u>Le transport</u> : les familles travaillent, pour les 2/3 d'entre elles, à l'extérieur des communes. Le bassin de l'emploi y est pauvre mise à part pour le saisonnier. Les familles sont donc quasiment dans l'obligation d'avoir leur propre moyen de transport puisque très peu de transport en commun est à leur disposition.</p>	<p>Le <u>nombre de maison secondaire</u> est aussi un atout. En effet, pas moins de 70% des logements sont secondaires. Cela nous permet d'avoir des essors en termes de fréquentation notamment sur les vacances estivales et les vacances d'Avril.</p>
	<p><u>Une politique, des communes, menée à destination de l'enfance et de la jeunesse.</u> En effet, la mise en œuvre de la politique globale développée par les communes de Jard sur Mer et Saint Vincent sur Jard dans ces domaines a pour but d'offrir à tous les enfants et les jeunes des temps et des espaces éducatifs favorisant leur insertion dans la vie et la cité en complémentarité de l'école et de la famille.</p>
<p><u>Le travail saisonnier</u> : A la fois un atout et un frein, cet élément permet à l'association de connaître des évolutions de fréquentation au cours de l'année (à partir des vacances d'Avril jusqu'à celles d'Octobre). Ces évolutions sont bénéfiques et permettent de partager avec des personnes non issues du Territoire, ce qui amène un œil extérieur à notre fonctionnement. A l'inverse, cela est un frein dans la gestion du personnel et l'anticipation des fréquentations des différents accueils.</p>	

Voici quelques données chiffrées (sources insee) qui appuient nos constats :

- La population par tranches d'âge :

Jard sur mer	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	<b>2 480</b>	<b>100,0</b>	<b>2 635</b>	<b>100,0</b>	<b>2 653</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	222	9,0	184	7,0	149	5,6
15 à 29 ans	164	6,6	162	6,1	141	5,3
30 à 44 ans	295	11,9	215	8,2	151	5,7
45 à 59 ans	443	17,9	437	16,6	423	15,9
60 à 74 ans	817	32,9	969	36,8	1 106	41,7
75 ans ou plus	539	21,7	668	25,4	683	25,7

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Saint Vincent sur Jard	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 184</b>	<b>100,0</b>	<b>1 286</b>	<b>100,0</b>	<b>1 298</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	134	11,3	146	11,4	118	9,1
15 à 29 ans	111	9,4	112	8,7	109	8,4
30 à 44 ans	152	12,8	165	12,8	132	10,2
45 à 59 ans	225	19,0	225	17,5	229	17,6
60 à 74 ans	387	32,7	424	33,0	454	35,0
75 ans ou plus	175	14,8	214	16,6	256	19,7

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

- *L'emploi :*

#### Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Jard sur Mer	2007	2012	2017
<b>Ensemble</b>	<b>1 198</b>	<b>1 186</b>	<b>1 029</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>55,1</b>	<b>53,5</b>	<b>58,6</b>
Actifs ayant un emploi en %	47,4	45,4	48,3
Chômeurs en %	7,7	8,0	10,3
<b>Inactifs en %</b>	<b>44,9</b>	<b>46,5</b>	<b>41,4</b>
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,0	4,0	4,2
Retraités ou préretraités en %	28,8	33,5	27,2
Autres inactifs en %	11,1	9,0	10,0

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Saint Vincent sur Jard	2007	2012	2017
<b>Ensemble</b>	<b>601</b>	<b>659</b>	<b>603</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>61,2</b>	<b>62,4</b>	<b>66,5</b>
Actifs ayant un emploi en %	54,4	52,2	54,4
Chômeurs en %	6,8	10,2	12,1
<b>Inactifs en %</b>	<b>38,8</b>	<b>37,6</b>	<b>33,5</b>
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,0	5,3	6,5
Retraités ou préretraités en %	23,3	25,2	20,1
Autres inactifs en %	10,5	7,1	7,0

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

- *Le lieu de travail :*

#### Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

Jard sur Mer	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	<b>577</b>	<b>100</b>	<b>547</b>	<b>100</b>	<b>510</b>	<b>100</b>
Travaillent :						
dans la commune de résidence	278	48,2	274	50,1	250	49,0
dans une commune autre que la commune de résidence	299	51,8	273	49,9	260	51,0

Saint Vincent sur Jard	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	<b>328</b>	<b>100</b>	<b>345</b>	<b>100</b>	<b>331</b>	<b>100</b>
Travaillent :						
dans la commune de résidence	94	28,7	98	28,4	111	33,5
dans une commune autre que la commune de résidence	234	71,3	247	71,6	220	66,5

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

- *Le type de logement :*

### Catégories et types de logements

Jard sur Mer	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	<b>4 054</b>	<b>100,0</b>	<b>4 329</b>	<b>100,0</b>	<b>4 576</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	1 250	30,8	1 394	32,2	1 465	32,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 733	67,4	2 831	65,4	2 922	63,9
Logements vacants	71	1,8	104	2,4	189	4,1

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Saint Vincent sur Jard	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	<b>2 015</b>	<b>100,0</b>	<b>2 148</b>	<b>100,0</b>	<b>2 278</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	566	28,1	630	29,3	667	29,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 425	70,7	1 488	69,3	1 560	68,5
Logements vacants	24	1,2	30	1,4	51	2,2

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020 .

- *Nombre de décès et de naissance :*

#### Jard sur Mer

Jard sur Mer	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Décès domiciliés*	51	72	61	71	62	60
Naissances domiciliées	3	7	5	4	8	7

- Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2020.

\*Attention présence d'une maison de retraite.

Saint Vincent sur Jard

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Décès domiciliés	16	17	17	20	16	24
Naissances domiciliées	2	4	5	8	4	7

- Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2020.

## II. Les valeurs défendues :



### a. L'humanisme :

Le respect de l'humain se traduit par la reconnaissance de la personne -y compris celle de l'enfant- en tant qu'individu singulier, mais aussi en tant qu'être social. C'est bien dès le plus jeune âge que cela se détermine.



### b. La démocratie :

Elle est liée à l'égalité en dignité et en droits. Elle donne des droits à chacun mais elle crée des devoirs, le premier d'entre eux consistant à respecter les droits des autres. Elle donne à chacun le pouvoir de participer aux décisions collectives. Elle se nourrit d'une citoyenneté active dont elle favorise l'exercice. En France, elle s'incarne institutionnellement dans la République. La découverte de la démocratie et son apprentissage passent par la découverte, l'apprentissage et l'exercice progressif de la citoyenneté par les enfants et les adolescents.



### c. La liberté :

La liberté, dans l'absolu, c'est la possibilité pour l'individu d'agir sans contrainte. En réalité, la liberté n'est toujours que relative, l'égalité supposant que chacun respecte la liberté des autres : liberté/égalité/fraternité sont les trois volets indissociables du triptyque républicain. L'autonomie c'est l'absence de dépendance ; c'est en fait la capacité de l'individu à se déterminer lui-même. Condition nécessaire à l'exercice de sa liberté, l'autonomie est une conquête progressive qu'il faut permettre et accompagner dès l'enfance pour assurer à chacun l'exercice de sa liberté dans le respect de la liberté des autres.



### d. L'égalité :

Tous les individus ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Cependant, la diversité des goûts, des intérêts, des capacités et des compétences est inévitable ; elle est même souhaitable. Reste que chacun, quels que soient son âge, son sexe, ses potentialités, son origine ou sa situation sociale, doit avoir toutes possibilités de vivre dignement. Les Droits de l'Homme et de l'Enfant sont à la fois des objectifs à atteindre et des principes à respecter ; ils constituent des contenus de l'éducation dont ils doivent inspirer les conditions et les méthodes.



### e. La solidarité :

La solidarité c'est la volonté d'interpréter positivement l'interdépendance des individus et des groupes humains : elle implique la réciprocité et s'exprime par l'échange, l'entraide et le partage des connaissances comme des richesses. Elle s'apprend par des pratiques collectives.



f. **La laïcité :**

La laïcité est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance : elle invite à comprendre et non seulement à admettre. Elle implique cependant de lutter contre toute atteinte à l'intégrité des personnes et contre toute idéologie contraire aux droits de l'Homme et de l'Enfant. La laïcité a bien entendu une dimension institutionnelle puisqu'elle est inscrite dans la Constitution française. Elle a aussi une dimension éthique et déontologique : elle se traduit dans les comportements et les attitudes. Elle a enfin une dimension éducative : elle implique de respecter l'éduqué tout en exigeant de lui les efforts indispensables au développement de son autonomie.



### III. Les objectifs éducatifs 2021-2023 :

a. Objectif 1 : Permettre à l'Enfant d'intégrer des valeurs visant à mieux vivre ensemble.

RESULTATS ATTENDUS	EXEMPLE D' ACTIONS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une meilleure coopération entre les différents publics.</li> <li>- Que l'enfant devienne un citoyen à part entière.</li> <li>- Qu'il y ait de l'écoute et de l'entraide entre les différents publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Activités collectives : fresque, activités sportives, jeux de coopération.</li> <li>▪ Activités intergénérationnelles.</li> <li>▪ Règles ou charte de vie sur les temps d'activités péri/extrascolaires écrites avec les enfants.</li> <li>▪ Education à la citoyenneté (journée de la fraternité, concours d'affiche sur les droits de l'enfant...).</li> </ul>	<p>✓ <u>Quantitatif :</u></p> <p>Nombre d'activités collectives mises en place.</p> <p>Nombre d'animations intergénérationnelles.</p> <p>Nombre de débats/rencontres mis en place (action de médiation)</p> <p>✓ <u>Qualitatif :</u></p> <p>Respect des règles ou charte de vie commune.</p> <p>Qualité des relations entre les publics.</p> <p>Formation du personnel à la médiation (gestion de conflits).</p>

**b. Objectif 2 : Développer des actions facilitant la rencontre des habitants.**

RESULTATS ATTENDUS	EXEMPLE D' ACTIONS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les actions de solidarité sur notre Territoire.</li> <li>- Soutenir la fonction parentale.</li> <li>- Promouvoir les actions menées par les associations aussi bien au niveau local qu'au niveau communautaire.</li> <li>- Être un acteur de la vie locale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de manifestations : journée du jeu, rallye vélo, etc.</li> <li>▪ Mise en place des conférences/débats pour le soutien à la fonction parentale.</li> <li>▪ Développer notre présence sur les réseaux sociaux afin de promouvoir nos actions et celles des partenaires (associatifs, communautaires, institutionnels, etc.)</li> <li>▪ Développer des actions parents/enfants au sein de l'ALSH mais aussi à l'extérieur de cette fonction.</li> </ul>	<p>✓ <u>Quantitatif</u> :</p> <p>Nombre de manifestations réalisées.</p> <p>Nombre de conférences mises en place.</p> <p>Combien de réseaux sociaux a développé l'association.</p> <p>Nombre d'actions parents/Enfants mises en place.</p> <p>✓ <u>Qualitatif</u> :</p> <p>Chartre de communication.</p> <p>Qualité des relations entre l'association et ses partenaires.</p> <p>Qualité de la communication externe de la part de l'association.</p>

**c. Objectif 3 : Favoriser le développement personnel au sein d'un collectif.**

RESULTATS ATTENDUS	EXEMPLE D' ACTIONS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'esprit de curiosité, de recherche et de dépassement de soi.</li> <li>- Favoriser les activités que l'enfant n'a pas l'habitude de pratiquer dans le milieu scolaire et/ou familial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Découverte d'activités non pratiquées sur le temps scolaires/familial.</li> <li>▪ Développer des activités autour de la pédagogie expérientielle</li> </ul>	<p>✓ Quantitatif :</p> <p>Nombre d'activités innovantes mises en place.</p> <p>Nombre de conseil d'enfants mis en place.</p>

<p>- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faciliter la place de l'Enfant pour qu'il soit acteur de ses activités (conseil d'enfants, activités éclatées, initiateur de projet, etc.)</li> <li>▪ Former le personnel à de nouvelles pratiques d'animations</li> </ul>	<p>Nombre de formation suivie par le personnel.</p> <p>Nombre de projets mis en place à l'initiative des enfants.</p> <p>✓ Qualitatif :</p> <p>Qualité des activités menées.</p> <p>Intérêt des enfants et des jeunes pour leurs activités.</p>
---	---	---

#### **IV. Les actions à l'échelle du territoire :**

Avant de présenter nos différents champs d'actions éducatifs, notre première action sur le territoire est de maintenir une cohérence éducative à tous les étages afin que nos enfants/jeunes s'y retrouvent dans leur parcours éducatif. L'association à travers cette cohérence souhaite développer une mobilisation autour des questions d'éducation et devenir un soutien à la Famille.

L'association axe une seconde action essentielle à son projet qui est l'accessibilité à tous. Tout d'abord, en favorisant la mixité sociale mais également à travers de sa politique tarifaire. Nous mettons également en place l'accueil d'enfant en situation de handicap en travaillant en collaboration avec les familles afin d'établir des « protocoles » d'accueil pour que l'enfant/le jeunes s'y retrouve et si besoin en lien avec la CAF à travers la mise à disposition d'une AVS.

Enfin, la participation de tous est une volonté de l'association. A travers l'investissement des bénévoles dans les actions de l'association (événements type « fête d'été », bourse aux vêtements, rallye vélo...) mais, également, les familles avec leur aide pour nous soutenir lors de sorties ou activités spécifiques (bricolage, couture, connaissances de la faune et la flore...). Et pour finir, en favorisant l'engagement des jeunes sur les actions des secteurs mais également à travers notre soutien pour ceux qui souhaitent travailler dans le secteur de l'animation.

##### **a. Le secteur enfance :**

L'Espace Enfance est un lieu convivial et de détente adapté à chaque tranche d'âge (« P'tits Mousses », « Les Corsaires », « Les pré-ados »). Il réunit les enfants des niveaux maternelle et élémentaire. Les enfants peuvent vivre, découvrir et partager des moments forts :

- Activités manuelles, sportives...
- Activités liées à une thématique, land'art, cirque...
- Sorties, séjours (voile, équitation, nuit des petits...)

Le secteur est ouvert tous les mercredis et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. L'amplitude horaire estivale est de 7h15 à 18h45.

Les inscriptions se font en journée, ½ journée avec ou sans repas.

Les tarifs sont en fonction du quotient familial CAF et MSA et du lieu de résidence des familles.

##### **b. Le secteur jeunesse :**

L'Espace Jeunesse est ouvert à tous les jeunes de 9 à 14 ans (CM1, CM2, Collégiens). Ils peuvent se retrouver autour d'un coin détente et d'espace de jeux (billard, baby-foot, jeux de société...), pour discuter, se détendre, vivre des activités et des moments forts.

- Les exemples d'activités :
  - Scrapbooking, activités manuelles, brico bois,
  - Karting, surf
  - Tournoi sportif,

- Cinéma, wakeboard...
- Les exemples de séjours et stages,
  - Séjours (neige, international...)
  - Stages moto-cross, escalade, Koh Lanta...

Le secteur est ouvert tous les mercredis (hors vacances scolaires) et du lundi au vendredi (pendant les vacances scolaires) de 13h30 à 18h.

En fonction des activités et des projets, les ouvertures peuvent se faire exceptionnellement le matin et le soir.

Les tarifs sont en fonction du quotient familial CAF et MSA et du lieu de résidence des familles. Les accueils sont gratuits, seules certaines activités sont payantes.

Sur ce secteur, nous savons que leurs besoins évoluent régulièrement. Afin de répondre au maximum aux attentes de tous et toutes, nous menons des activités et des projets différents en fonction des périodes de l'année. En parallèle, nous réalisons des actions comme l'aide à la prise d'initiative afin que les jeunes soient accompagnés dans la création de projet collectif. Mais aussi soutenu afin de les informer et de les orienter en fonction de leur besoin.

### **c. L'espace de vie sociale :**

L'association a obtenu le label E.V.S en 2019 et ce jusqu'en 2021 au minimum. Ce label permet d'avoir sur le Territoire un lieu ressource connu et reconnu pour soutenir, guider et aiguiller si possible les habitants, les associations locales.

Avec ce label, l'association s'est fixé plusieurs objectifs :

- accompagner les initiatives des habitants (sorties culturelles, activités diverses et variées, séjours collectifs, etc.).
- renforcer les liens et les solidarités entre les habitants et les générations (organisations d'évènements, échanges de savoirs, promotions des actions déjà existantes, etc.)
- soutenir la fonction parentale (ateliers parents enfants, loisirs en famille, conférences débats, etc.)
- soutenir et proposer les offres de services utiles à la population (accompagnement à la scolarité, accueil d'enfants et de jeunes, prêts d'outils, accès aux bibliothèques, accès aux médias, etc.)
- être à l'écoute des habitants et des associations (soutien des projets, aide à la mise en place de nouveaux projets, etc.)

## V. Les attendus vis-à-vis des équipes éducatives et des familles :

### a. Les équipes permanentes/vacataires :

La première chose que l'on attend de la part de notre personnel c'est l'animation du projet éducatif global de l'association les 4 saisons par l'animation des projets pédagogiques de la structure.

Cependant, d'autres attendus généraux sont à noter :

- Présenter et faire respecter les règles et procédures de l'association à l'ensemble des secteurs.
- Par sa tenue vestimentaire et sa posture professionnelle, l'animateur représente l'association.
- Soutenir la vie associative.
- Impliquer les parents et tout autre adulte dans les projets.
- Apporter une aide, être force de propositions auprès des responsables de secteur.

### b. La place des familles :

Depuis 2015, l'Association souhaite développer la place de chaque parent au sein de la structure. En effet, à travers nos champs d'activités, nous contribuons à la co-éducation de leurs enfants, en parallèle de la famille et de l'école. Pour affirmer cette volonté, l'association a le désir d'accroître la participation des familles dans la vie de la structure.

Pour mettre cela en place, nous devons améliorer et renforcer notre communication mais pas seulement, nous pouvons également mettre en place différentes actions comme :

- La mise en place d'action avec comme objectif principal le soutien à la parentalité (conférence, café-débat...).
- Le développement de veillée parents/enfants (jeux de société, jeux coopératifs, raconte tapis...).
- Ouvrir la commission « enfance jeunesse éducation » à tous nos adhérents afin d'échanger sur les désirs et faciliter des temps d'expressions des familles.
- Continuer à développer les projets conduits par les enfants et leurs parents (autofinancement, Exposcience...).

## VI. Les équipements à disposition :

### a. L'espace enfance jeunesse :



L'espace enfance jeunesse est composé de deux bâtiments ainsi que d'un terrain extérieur partagé par tous les utilisateurs quotidiens. Ces 2 bâtiments ont une capacité d'accueil limitée à 92 personnes dont 25 moins de 6 ans.

Nous avons dans un premier temps l'Espace Enfance :

- 2 à 3 Salles d'activités ;
- Une salle de sieste ;
- Un bloc sanitaire pour les moins de 6 ans ;
- Un bloc sanitaire pour les plus de 6 ans ;
- Une salle « animateur » avec un espace extérieur qui leur est dédié. Cette salle peut servir d'atelier cuisine ;
- Un bureau d'accueil ;
- Un bureau pour le/la responsable du secteur enfance ;
- Un bureau pour le/la Directeur/trice des Projets.

Voici une présentation de l'Espace Jeunesse :

- 3 salles d'activités : une pour le billard/babyfoot et deux pour les activités prévues ;
- Un bloc sanitaire ;
- Un bureau pour le/la responsable du secteur.

Concernant l'extérieur du bâtiment :

- Un espace herbé « réservé » aux enfants avec 2 structures de jeux en bois ;
- Un plateau multisport qui est commun à l'enfance et à la jeunesse ;
- Un espace herbé « réservé » à la jeunesse ;
- Un cabanon pour le rangement du matériel sportif et de jardinage ;
- Un garage pour les ateliers « bricolage » et le stockage du matériel dédié aux séjours.

### **b. La cantine scolaire de St Vincent :**

Ce bâtiment est mis à disposition de l'association par la Mairie. La convention qui nous lie indique que nous avons la possibilité de faire 2 services de 50 personnes au maximum par journée. Depuis 2016, la Mairie est passé d'une liaison froide à une fabrication entièrement réalisée par le personnel. Ce personnel est aussi mis à disposition par la municipalité.

### **c. Les principaux espaces extérieurs :**

L'environnement qui entoure la structure est riche et dense. A proximité de l'espace enfance jeunesse, nous pouvons retrouver :

- Le « Clos Thorel » : un espace herbé avec de grands espaces de verdure et des zones ombragées avec table et structure en bois pour les moins de 6 ans ;
- La plage : elle se situe à environ 30 minutes à pied. Elle permet la mise en place d'actions allant de la protection du littoral à la baignade en passant par les traditionnels jeux de plage ;
- La forêt domaniale de Longeville sur Mer ;
- Le complexe sportif Madoreau : il est composé d'une salle multisport, d'une salle de tennis de table, d'une salle de danse, d'un dojo, d'un boulodrome et de 2 terrains de football ;
- Des espaces culturels : un cinéma associatif, 2 bibliothèques.
- Les marais avec sa diversité de faune et de flore.

## VII. Les partenaires :

Depuis sa création, l'association a de nombreux partenaires qui coopèrent dans la mise en œuvre de nos actions. Leurs modes d'intervention sont de fait multiple. Nous distinguons : nos partenaires institutionnels et financiers. Nos partenaires opérationnels avec lesquels une coopération est quotidienne dans la mise en place de nos actions.

### **a. Le Syndicat Intercommunal Educatif Enfance Jeunesse :**

Il regroupe les communes de Jard sur Mer et Saint Vincent sur Jard, il nous accompagne dans le cadre de la mission d'intérêt général et nous apporte des moyens financiers.

### **b. Les Mairies partenaires :**

Les communes du Bernard, de Longeville sur Mer, d'Avrillé et de Saint Hilaire la Forêt, font également partie de nos partenaires en tant que soutien financier du SIEEJ depuis 2015.

### **c. Le tissu associatif local :**

Les diverses associations locales nous apportent un complément au sein même ou autour de nos animations par leur richesse culturelle, sportive, artistique...

### **d. Les FRANCAS de Vendée :**

Il nous accompagne dans la formation et l'information du personnel ainsi que dans la mise en place de projets. Les FRANCAS nous apporte un soutien matériel, logistique et pédagogique.

### **e. La DDCS :**

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale nous apporte un soutien dans la formation et dans la mise en place de la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

### **f. La CAF :**

La Caisse d'Allocation Familiale est un soutien aux affaires familiales mais, aussi, un soutien financier à travers les prestations de services et le contrat enfance jeunesse.

### **g. La MSA :**

La Mutualité Sociale Agricole nous apporte un soutien financier via les prestations de services.